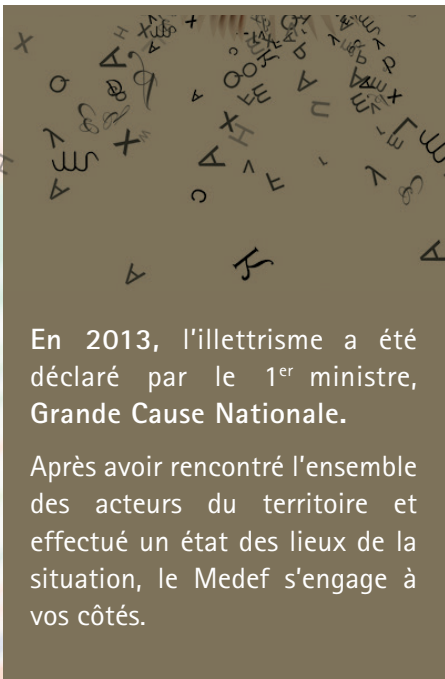


ILLETTRISME, AGISSEZ POUR VOTRE COMPÉTITIVITÉ





En 2013, l'illettrisme a été déclaré par le 1^{er} ministre, Grande Cause Nationale.

Après avoir rencontré l'ensemble des acteurs du territoire et effectué un état des lieux de la situation, le Medef s'engage à vos côtés.

Ce guide s'inscrit dans le cadre des actions du Medef auprès des dirigeants d'entreprises et il a pour objectif :

- ✓ de vous sensibiliser à cette thématique,
- ✓ de vous aider à détecter les situations d'illettrisme,
- ✓ de vous accompagner à former vos collaborateurs.



DE L'ILLETTRISME DANS VOTRE ENTREPRISE ?

Souvent caché et dissimulé par différentes stratégies d'évitements, l'illettrisme est un frein à l'évolution de votre entreprise.

En le détectant et en luttant contre son développement vous favoriserez de réelles opportunités de croissance.



**Augmenter la
productivité**

**Améliorer
la qualité
des produits**

**Diminuer
les accidents
du travail**

**Renforcer
l'image de
l'entreprise
auprès
des clients**

**Pourquoi
vouloir le
détecter ?**

**Développer
l'autonomie
des salariés**

**Accroître la
reconnaissance
de vos équipes**

Chef d'entreprise, votre mobilisation sera le premier pas pour aborder et apporter des solutions à cette thématique. Les effets positifs ressortant de cet acte managérial seront pour vous l'occasion d'être moteur dans l'évolution des compétences et de l'employabilité de vos collaborateurs.



✓ COMMENT DÉTECTER L'ILLETTRISME ?

Le rôle de l'encadrement intermédiaire (chefs d'équipes, managers) de votre entreprise est primordial. En relation permanente avec les salariés, ils peuvent vous relayer et vous transmettre les difficultés ou les signes alarmants qu'ils ont détectés.

✓ DES SIGNES QUI ALERTENT ?

L'observation et l'écoute sont essentielles pour détecter des situations de difficultés. Voici quelques signes qui peuvent vous interpeller :

- La personne précise toujours qu'elle remplira les documents chez elle.
- Elle a oublié ses lunettes ou dit ne pas aimer les papiers.
- Elle est très en avance à un rendez-vous.
- Elle rejette toutes les formations proposées.
- Elle n'applique pas les consignes affichées.
- Elle ne souhaite pas changer de fonction.

Cette liste non exhaustive précise les différentes « stratégies d'évitement » utilisées par des personnes en situation d'illettrisme. Déceler rapidement ces situations est aussi important que de ne pas les dramatiser.



✓ DES MOMENTS PLUS PROPICES ?

Tous les moments d'échanges avec vos salariés doivent être « utilisés » pour évaluer de manière informelle leur maîtrise des savoirs de base.

Cependant, certains instants plus formels peuvent être un moment déclencheur et l'occasion de rechercher une solution ensemble :

- Entretiens annuels,
- Mise en place de nouveaux outils,
- Mise en place de documents administratifs (reporting, demande de congés,...),
- Evolution du poste de travail.



Voici plusieurs moyens
simples d'aborder le sujet :

1

Il est nécessaire de **dédramatiser** la situation pour rassurer le salarié.

3

Expliciter clairement l'objectif de cette formation (développement des compétences, sécurité, adaptabilité au poste de travail).

5

Le **volontariat** doit rester la porte d'entrée à la formation.

2

Ne pas utiliser le mot « illettrisme » (ayant une connotation négative) et **privilégier des termes** tels que « savoirs généraux », « connaissances de bases », « remise à niveau ».

4

Il est indispensable de **ne pas stigmatiser** la personne, voire de préserver son anonymat.

QUI PEUT VOUS AIDER ?

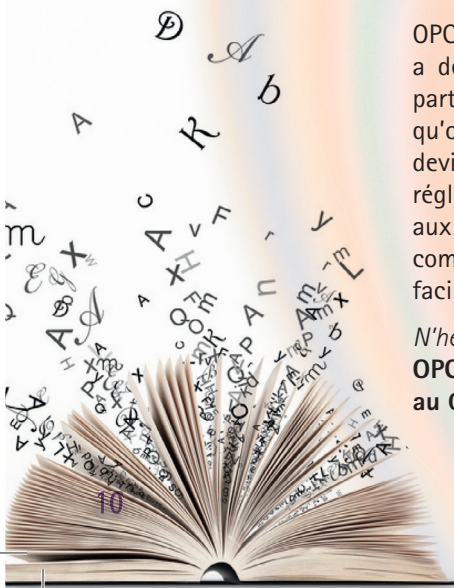
1. VOTRE OPCA

Partenaires incontournables de vos projets de formations, de nombreux OPCA (Organisme Paritaires Collecteurs Agréés) ont aujourd'hui des outils prêts à l'emploi pour accompagner vos salariés. La plupart possèdent des financements spécifiquement dédiés à cette problématique. Nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller, pour connaître les modalités de prises en charge (Si vous ne connaissez pas l'OPCA dont vous relevez, contactez votre service comptabilité).

Une expérience reconnue

OPCALIA (OPCA interprofessionnel) a développé l'outil 1001 Lettres à partir de situations de travail telles : qu'organiser son travail, estimer un devis, comprendre les consignes, régler une machine. Il permet aux salariés de réactiver leurs compétences de base, donc d'agir facilement.

N'hésitez pas à contacter
OPCALIA Poitou-Charentes
au 05 49 28 47 19





PETITES ACTIONS, GRANDES CONSÉQUENCES

En disposant des affiches, prospectus, dépliants dans des lieux de réunion (salle de café, espace détente, accueil) vous agissez par des actions simples à la diminution de l'illettrisme.



2. CORAPLIS, UN RÉSEAU RÉGIONAL EN SOUTIEN

CORAPLIS regroupe plus de 37 associations locales et spécialisées sur tout le Poitou-Charentes. Elles maîtrisent des compétences techniques et accueillent quotidiennement un public en situation d'illettrisme.

Se rapprocher d'elles est l'occasion d'échanger, sur les moyens qu'elles peuvent vous apporter (formation de l'encadrement intermédiaire à la détection, accompagnement du salarié, accompagnement de l'employeur, etc.).

Il existe sûrement un de ces acteurs à proximité de votre entreprise. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le réseau CORAPLIS au 06 66 63 13 26 ou coraplis.poitou.charentes@gmail.com.





Mouvement
des Entreprises de France
MEDEF Poitou-Charentes

MEDEF Poitou-Charentes

Téléport 1 - @ 2 - BP 60253
86960 CHASSENEUIL FUTUROSCOPE Cedex
Tél. : 05 49 49 42 85
Fax : 05 49 49 42 87
e-mail : contact@medef-poitou-charentes.fr



Mouvement
des Entreprises de France
MEDEF Deux-Sèvres

MEDEF Deux-Sèvres

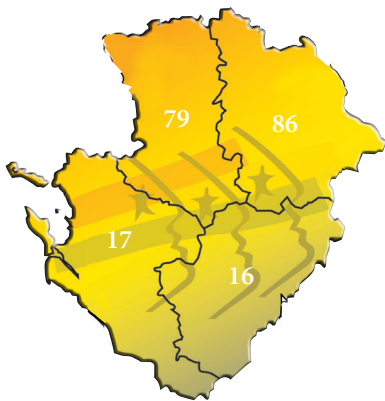
9, Rue du Petit Banc - BP 217
79007 NIORT Cedex
Tél. : 05 49 04 68 30
Fax : 05 49 04 22 31
e-mail : info@medef79.fr



Mouvement
des Entreprises de France
MEDEF Vienne

MEDEF Vienne

BP 7002
86135 JAUNAY-CLAN cedex
Tél. : 05 49 37 45 70
Fax : 05 49 52 89 41
e-mail : secretariat@medef-vienne.fr



Mouvement
des Entreprises de France
MEDEF Charente-Maritime

MEDEF Charente-Maritime

3, rue Alphonse de Saintonge
17000 LA ROCHELLE
Tél. : 05 46 56 01 20
Fax. : 05 46 50 66 29
e-mail : medef17@orange.fr



Union Patronale
de la Charente

MEDEF Charente

33, Rue de l'Arsenal
16021 ANGOULEME Cedex
Tél. : 05 45 95 15 51
Fax : 05 45 92 43 24
e-mail : upmedef16@upmedef16.com

Directeur de la rédaction : François INFANTES
Rédacteur : Ghislain LESQUELEN

www.medef-poitou-charentes.fr